

## Cobepa et Texaf ont réglé leur conflit

C.sf

Un accord a été conclu entre Texaf et Cobepa. La procédure introduite par Cobepa, qui suspendait les effets de la scission partielle de Texaf, est retirée.

L'accord est intervenu jeudi, annonce la société belge Texaf, active au Congo. Le coeur du litige? Une créance de 63 millions d'euros vis-à-vis de la République Démocratique du Congo octroyée à Imbakin puis transférée à Texaf, sa maison mère. La société d'investissement Cobepa, ancien actionnaire de Texaf, avait reçu en échange d'un prêt à Texaf les 12 premiers millions en premier rang sur cette créance.

Les choses se sont envenimées quand Texaf a procédé à une scission partielle et constitué une nouvelle société, Imbakin Holding, pour loger cette créance. L'objectif était de faciliter l'entrée du groupe chinois Cha dans le capital de Texaf, en sortant du périmètre cette créance difficile à valoriser. Puis un candidat acheteur s'est présenté pour cette créance, qu'il proposait de reprendre à 50% de sa valeur - il s'est entre-temps retiré, mais pour des raisons étrangères à ce conflit.

Cobepa a alors eu peur de n'être remboursée que de 50% de ses 12 millions, plutôt que de la totalité à laquelle il avait droit. Et il s'est rendu compte que les garanties que lui avait données Texaf n'étaient pas reprises dans les statuts d'Imbakin Holding.

Il a donc introduit une procédure en référé devant le tribunal de commerce de Bruxelles, et obtenu le blocage du processus.

Cobepa se refuse à tout commentaire sur l'accord intervenu. Le CEO de Texaf, lui, s'en félicite. "La scission, qui donne une meilleure visibilité aux petits porteurs, va pouvoir être finalisée. Et l'accord est très simple. Il prévoit le respect du premier rang de Cobepa sur les 12 premiers millions d'euros et l'impossibilité de céder cette créance sans l'accord de Cobepa", explique Philippe Croonenberghs, CEO de Texaf.

Les actions Imbakin Holding vont être créées et remises aux actionnaires de Texaf. À terme, cela pourrait faciliter la récupération d'une partie de la créance: si elle ne trouve pas acquéreur, Imbakin Holding aura les mains plus libres que Texaf pour tenter une procédure contre l'État congolais.